

	Forme	PP Personne Physique	SPRL Société de Personnes à Responsabilité Limitée (aux apports)
F O N D E M E N T	Personnes	1 seule personne ou plusieurs en association de fait	en principe minimum 2 associés exception : un seul associé en SPRLU
	Capital	0 € sueur... force...	18.600 € capital souscrit minimum 6.200 € capital minimum libéré le solde en fonction des besoins...
	Patrimoine	pas de personnalité juridique propre patrimoine profess = pat privé faillite prof implique faillite privée	personnalité juridique propre patrimoine professionnel >< patrimoine privé faillite prof. n'implique pas faillite privée
C R I T E R E S	Investissement	faible investissement	gros investissement
	Risques : Stock Emploi Juridique	peu de stock, forte rotation, faible valeur seul ou famille peu ou pas de risque	grands stocks, faible rotation, grande valeur plusieurs salariés risque importants : crash, effondrement, propriété intellectuelle, procès...
	Evolution	ingérable quand forte croissance difficulté d'association	plus facile en cas de succession, transmission, croissance ou entrée d'un nouvel actionnaire: clarté des droits et oblig°
	Coût d'une faillite	si coût de la faillite faible, alors PP (peu invest, loyer, salaire perdu...)	si coût de la faillite important, alors SPRL
C O N S E Q U E N C E S	Constitution	légère peu coûteuse : 70 € simple inscription Banque Carrefour TVA et CAS	plus lourde de 900 à 1500 tout compris plan financier conventions d'actionnaires statuts, acte notarié, enregistrement, publication et BC, TVA, CAS...
	Comptabilité	"simplifiée" et donc souple peu coûteuse privée	en "partie double", et donc plus rigide plus coûteuse publiée
	Fiscalité	soumis à l'IPP Imp. Personnes Physiques de 25 à 50 % Possibilité de forfait selon l'activité	soumis à l'ISOC Impôt des Sociétés de 25 à 35 % au-delà de 30.000 € net taxable, intérêt à passer en société... fiscalité plus avantageuse (plan pension...)
	Source des fonds et faillite	tenu sur son patrimoine propre pour tous les engagements pris, mais !! excusabilité ???	la SPRL ne protège que vis-à-vis des fournisseurs, clients, créanciers, mais pas des banques si garantie personnelles si SPRL financée par prêt personnel avec garantie sur personne, cela revient à une forme de PP...
	Psychologie et crédibilité	apparence plus modeste moins crédible en apparence mais meilleur recours contre PP	fierté de l'administrateur gérant crédibilité supérieure, mais pas justifiée mais moins de recours contre une SPRL.

